

Cléo Buchheim

cb@legalinsights.ch
T+41 21 311 45 45
F+41 21 311 20 55

Case postale 5668, CH-1003 Lausanne

A
Secrétaire générale de
l'Ordre des avocats vaudois
Rue du Grand-Chêne 8
1003 Lausanne

Par email : secretairegenerale@oav.ch

Lausanne, le 6 mars 2023

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'ENFANT (CDE) POUR L'ANNÉE 2022

Madame la Secrétaire générale,

Durant l'année 2022, la Commission des droits de l'enfant a été active et s'est réunie à quatre reprises les 15 mars, 12 juillet, 13 septembre et 6 décembre 2022. La Commission devrait garder le même rythme pour l'année 2023.

Pour rappel, la Commission compte huit membres ; Maîtres Christophe Borel et Cléo Buchheim (co-présidents), Roxane Chauvet-Mingard, Joëlle Druey, Cyrille Kern, Patrick Michod, Jérôme Reymond et Pierre Ventura. Me Michod et Me Ventura ont annoncé en fin d'année 2022 leur démission de la CDE et les membres les remercient chaleureusement pour l'activité qu'ils ont déployée au sein de la Commission durant toutes ces années. De nouveaux membres devraient rejoindre la CDE courant 2023.

Les sujets de discussions et les interventions de la CDE ont été nombreux en 2022, mais en particulier :

- Projet-pilote de « consensus parental » : La CDE a pris part à ce projet dès le début. En 2022, son investissement dans ce projet s'est intensifié. Une délégation de membres de la CDE, avec d'autres membres de l'OAV, a participé à des séances de discussion et de travail. Deux membres de la CDE, en particulier, ont pris part durant toute l'année 2022 à des séances de groupes de travail mis en place en collaboration notamment mais non exhaustivement, avec l'Ordre judiciaire vaudois, la DGEJ, l'Ordre des avocats vaudois ainsi de que nombreux intervenants, de manière interdisciplinaire. Trois groupes de travail avaient en effet été mis en place : GT1 : les questions de procédure, GT2 : les mesures d'accompagnement (notamment la médiation et le travail de coparentalité) et GT3 : examen des cas particuliers à prendre en compte (notamment en cas de violences

domestiques). Un 5 à 7 a été organisé le 30 novembre 2022 par la CDE, conjointement avec la Commission de médiation, concernant ce projet, qui a été présenté aux membres de l'OAV. La CDE tient ici à remercier M. le Bâtonnier Eric Ramel pour son intervention lors de ce 5 à 7 et pour le soutien de l'OAV à ce projet. Le « consensus parental » a débuté dans l'arrondissement de l'Est vaudois le 1^{er} janvier 2023 et pour l'année 2023, la CDE demeure impliquée dans ce projet, notamment car deux de ses membres participent aux cours de sensibilisation dispensés aux parents qui se séparent dans l'arrondissement de l'Est vaudois.

- « La Justice & Toi » : Tout au long de l'année 2022, la CDE a réitéré son souhait de s'investir dans ce projet, aux côtés de l'OAV. La prochaine édition est prévue au printemps 2023. La CDE, par l'intermédiaire d'une délégation de membres, a participé à des séances avec le Conseil de l'Ordre ainsi qu'avec la DGEO. La CDE a également eu de nombreux contacts avec la Secrétaire générale de l'OAV à ce sujet. La Commission souhaite ici réitérer son soutien à ce projet et à ce qu'il puisse se tenir chaque année.
- La CDE a échangé à plusieurs reprises avec l'OAV sur des questions spécifiques, notamment sur les points soulevés dans ce rapport d'activités, et répondu à certaines questions reçues par les membres de l'OAV, sur des problématiques en lien avec les droits de l'enfant, notamment sur la problématique de l'indemnisation du curateur, ainsi qu'avec des intervenants actifs dans la protection des droits des enfants.
- Le co-président de la CDE a représenté la CDE à l'Apéritif des Présidents des commissions OAV le 21 septembre 2022, moment convivial permettant des échanges entre les différentes commissions.
- Durant chaque séance, les membres de la CDE ont eu des discussions nourries et intéressantes sur un grand nombre de sujet en lien avec les droits de l'enfant, notamment sur les mesures et curatelles pouvant être mis en place en faveur des enfants. Un 5 à 7 devrait se tenir en 2023 à ce sujet. Les membres ont également débattu de l'Avant-projet de Règlement des Commissions de l'OAV.
- Les membres de la CDE ont participé, de manière individuelle, à des conférences, colloques et événements en lien avec les droits de l'enfant.

Espérant vous avoir donné un résumé le plus complet possible des activités déployées par la Commission des droits de l'enfant durant l'année 2022, nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Pour la Commission des droits de l'enfant :

Cléo Buchheim
Avocate